



Je fais un don

Toulouse, le 5 novembre 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis plus de 30 ans, l'Association Soins Palliatifs de Toulouse accompagne des femmes et des hommes atteints d'une maladie grave ou en fin vie, ainsi que leurs familles et leurs proches pendant le parcours de soins ou lors de leur deuil. Nos bénévoles prennent le temps de s'asseoir auprès de ces personnes vulnérables, de les écouter sans jugement, d'accueillir leurs paroles, leurs silences, leurs désirs, leurs questionnements, tout ceci dans une volonté de complémentarité avec les équipes soignantes.

En 2019, ces bénévoles, au nombre de 80, ont réalisé plus de 3500 heures d'accompagnement dans 12 établissements toulousains. Ils ont par ailleurs accompagné par un suivi régulier 124 personnes touchées par un deuil, périnatal ou tout autre.

Malgré les circonstances sanitaires particulières cette année, 18 nouveaux candidats ont été formés pendant 8 mois par des professionnels et sont prêts à rejoindre les équipes de bénévoles déjà actifs. Les établissements ont, de leur côté, évalué l'importance et le bénéfice de nos accompagnements en cette période si particulière et continuent à nous faire confiance.

Le développement permanent de notre activité nous permet également de nous mettre au service du public pour une meilleure information sur les soins palliatifs, les droits des malades, des aidants... Dans cette perspective, nous avons d'autres projets. Mais, les cotisations et subventions ne nous permettent plus de faire face à notre engagement.

Aussi, votre aide nous est indispensable pour soutenir nos frais de formation, de secrétariat et toutes nos actions. **Merci**, par votre don, de nous permettre d'accompagner la fin de vie dignement.

Valérie Revol, *Présidente de l'ASP*

Oui je soutiens l'ASP et sa mission d'écoute et d'accompagnement :

- Je renvoie le coupon ci-dessous accompagné de mon chèque libellé à l'ordre de : **ASP Toulouse**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :@.....

- Je fais un don de :

30€ 50€ 100€ 150€ €

Votre don donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu net imposable. Ainsi, un don de 50 € vous coûtera réellement 17 €. Un reçu fiscal vous sera envoyé.